

Décision

Générale

colonial

Décision n° 632 21/06/1948

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 juin 1948

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1948

Date du numéro
30 juin 1948

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de cinq mois pour en jouir à Tanantirive (Madagascar), est accordé à M. Rambeloson (Georges), dactylo-comptable contractuel au service judiciaire. M. Rambeloson, accompagné de son épouse et de son enfant, âgé de 5 ans, rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime pour compter du 1er août 1948 et voyagera en 3e classe aux frais du budget local (assimilation : 4e catégorie).